

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	ARMOIRES ET BOITES DE JONCTION, DE TIRAGE ET DE REPARTITION	16131

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Les boîtes de jonction et de tirage à l'extérieur ne devront pas être disposées sur les terrasses, elles seront installées à un minimum de 1 m au-dessus du sol et d'accès facile dans un socle de béton encastré de 300 x 300mm.

PARTIE 2 - PRODUITS

"Non applicable"

PARTIE 3 - EXÉCUTION

- 3.1.1 Chaque boîte de tirage ou de jonction devra porter sur son couvercle le numéro d'identification de cette dernière et sa tension d'opération. Le couvercle sera peint de la couleur appropriée.